

# VITISWISS

Fédération suisse pour le développement d'une vitiviniculture durable



## Qui est VITISWISS

VITISWISS (Fédération suisse pour le développement d'une vitiviniculture durable) a été chargée par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) d'élaborer les directives pour l'obtention des prestations écologiques requises (PER) en viticulture. De plus, elle défend les valeurs de la vitiviniculture suisse au travers de son label VINATURA®, ce dernier étant une référence pour les consommateurs désireux d'acheter des produits respectueux des principes fondamentaux du développement durable. Grâce à l'intégration d'éléments du développement durable dans son label VINATURA®, VITISWISS est en passe de devenir l'association de référence pour la vitiviniculture durable en Suisse.

VITISWISS est composée des six associations suivantes représentant toutes les régions viticoles du pays :

- Vitival pour le Valais
- Vitiplus pour le canton de Vaud
- Interprofession du Vignoble et des Vins de Genève pour Genève
- Branchenverband Deutschschweizer Wein pour la Suisse alémanique
- Federviti pour le Tessin
- IP 3 Lacs pour Neuchâtel, Fribourg et le Lac de Bienne.

## Ses activités

VITISWISS est active au niveau de la technique vitivinicole et elle est l'organisation de la branche reconnue par l'OFAG pour l'élaboration des PER. Les PER correspondent à des éléments de base à respecter pour cultiver la vigne dans le respect de l'environnement et donnent droit à des contributions financières (paiements directs) de la Confédération. Actuellement, près de 95 % des surfaces viticoles sont cultivées selon les directives PER. La surface viticole de la Suisse compte quelque 15'000 hectares répartis sur tout son territoire.

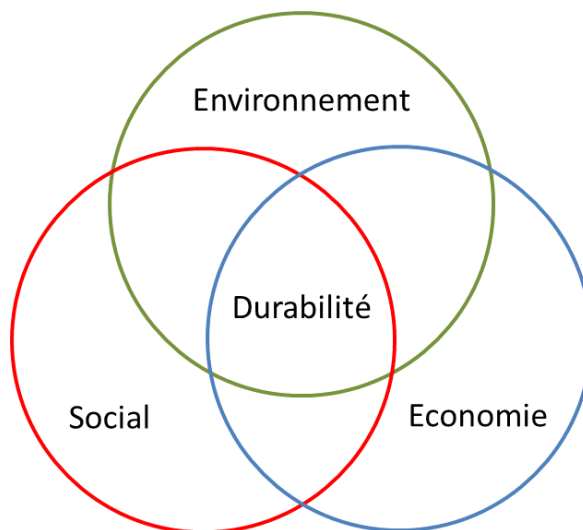
Le respect des PER et du cahier des charges du Certificat VITISWISS est la première étape vers l'obtention du label VINATURA®. Pour l'obtenir, le vigneron doit respecter des exigences plus poussées que les seules exigences PER. Actuellement, 35% des surfaces viticoles suisses répondent aux exigences du Certificat VITISWISS. Les vins issus de raisins ayant obtenu le Certificat et répondant aux exigences qualitatives peuvent obtenir le Label VINATURA®. Ce dernier a été créé en 1993 dans le but de valoriser le travail effectué par les viticulteurs. Cette marque est protégée au niveau suisse et partiellement au niveau international.

## Développement durable en vitiviniculture

La notion de développement durable la plus largement admise au niveau international a été définie lors de la Conférence des Nations Unies de 1992 à Rio. Elle stipule que "le développement durable répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs". Pour remplir cet objectif, il est nécessaire de prendre en compte et de concilier les trois aspects économiques, sociaux et environnementaux de toutes activités humaines. Cette approche est souvent illustrée par le modèle des trois cercles (voir ci-dessous).

La vitiviniculture durable est définie par l'Organisation mondiale de la vigne et du vin (OIV) comme "l'approche globale à l'échelle des systèmes de production et de transformation des raisins, associant à la fois la pérennité économique des structures et des territoires, l'obtention de produits de qualité, la prise en compte des exigences d'une viticulture de précision, des risques liés à l'environnement, à la sécurité des produits et la santé des consommateurs et la valorisation des aspects patrimoniaux, historiques, culturels, écologiques et paysagers."

Modèle des trois cercles montrant l'interdépendance des aspects économiques, écologiques et sociaux :



VITISWISS a choisi de poursuivre son évolution en intégrant les principes du développement durable dans ses exigences, et ceci tant au niveau de la production de raisin qu'à celui de la vinification. Dans cette optique, VITISWISS a élaboré une charte Développement Durable par le biais de laquelle les professionnels de la vigne et du vin s'engagent, par leur signature, à respecter les huit engagements de VITISWISS pour une vitiviniculture durable, à savoir :

#### **Compétence, transparence et responsabilité de l'exploitant**

Grâce à ses compétences l'exploitant assure la viabilité à long terme de son entreprise. La stratégie de développement de l'entreprise est planifiée à l'aide d'objectifs d'amélioration continue régulièrement évalués. La traçabilité des diverses opérations est garantie. Le personnel est informé de la démarche durable de l'exploitation et intégré dans la réalisation des objectifs.

#### **Qualité et valorisation des produits**

La qualité des produits et leur diversité sont les piliers d'une viticulture durable et dynamique mise en valeur par le label Vinatura. La promotion du label fait partie de la communication externe auprès de la clientèle. L'entreprise est à l'écoute des consommateurs et de leurs attentes.

#### **Préservation et gestion des ressources naturelles**

Les précieuses ressources que sont l'eau, le sol et l'air sont utilisées avec le souci constant de leur préservation. L'usage de l'eau doit tenir compte des disponibilités locales et le contrôle de la consommation doit permettre de limiter les impacts négatifs sur les nappes phréatiques et les cours d'eau. La connaissance des caractéristiques des sols est primordiale pour limiter les risques d'érosion et maintenir une teneur optimale en matière organique et en éléments fertilisants assurant une production durable de raisins de qualité. L'usage des machines doit également être raisonné afin de limiter le tassement des sols, les atteintes sonores et les atteintes à la qualité de l'air.

### **Gestion raisonnée des intrants, des déchets et des effluents**

Le choix des matériaux, des équipements, des intrants de production, de vinification et des matériaux d'emballage doit être raisonné en fonction de leurs impacts sur la santé humaine et l'environnement. Le recyclage ou la réutilisation des sous-produits de l'exploitation sont privilégiés. Le stockage des déchets avant leur recyclage ou leur élimination dans des installations adaptées doit se faire dans les meilleures conditions de sécurité.

### **Gestion durable de l'énergie**

La consommation d'énergie est optimisée. L'usage de sources énergétiques contribuant à l'émission de gaz à effets de serre doit être limitée et les énergies renouvelables privilégiées. Un suivi de la consommation énergétique des machines, des bâtiments et des techniques de production permet la fixation d'objectifs de réduction de consommation et la mise en place de mesures d'économie efficaces.

### **Préservation des paysages et de la biodiversité**

L'impact paysager de l'activité vitivinicole est pris en compte lors d'aménagements de vignobles ou de constructions de bâtiments d'exploitation. La diversité des espèces végétales et animales du vignoble et des biotopes jouxtant les parcelles exploitées est préservée et favorisée. Les structures écologiques et éléments paysagers à sauvegarder sur l'exploitation sont connus et préservés.

### **Respect de la sécurité et de la santé des collaborateurs**

L'employeur s'engage à respecter les contrats types en vigueur en matière de conditions de travail. Ces derniers ne subissent aucune discrimination. Les conditions salariales sont connues des employés. Les règles de sécurité au travail sont connues de l'employeur qui veille à leur application et en informe correctement les employés par un affichage adéquat. La formation continue et le développement personnel des employés sont encouragés.

### **Implication socio-économique de l'entreprise**

L'intégration des activités de l'entreprise dans le tissu social et économique local et la dimension culturelle des activités liées aux produits sont prises en considération et constituent la base de l'identité de l'activité vitivinicole.

## **Certificats VITISWISS**

La charte précitée est complétée d'un catalogue des exigences relatif au raisin, à la cave et à l'entreprise. Il répertorie les directives réparties au travers de thématiques d'engagement durable (économiques, environnementales et sociétales). Chaque engagement durable est caractérisé par des exigences légales conformes à la loi fédérale sur l'obtention des paiements directs, par des exigences imposées par VITISWISS (appelées prérequis) et par une liste d'opérations désignée "mesure durable".

Chaque exploitant décidé à s'engager dans la démarche "développement durable" doit remplir non seulement l'ensemble des prérequis fixés dans le catalogue viticole ou cave, mais aussi les conditions définies dans celui de l'entreprise. Il devra choisir au moins une mesure durable par catalogue et la mettre en œuvre dans un délai de deux à quatre ans. Le document correspondant au raisin contient une soixantaine de mesures possibles, celui de la cave 27 et celui de l'entreprise plus de 70. En ce qui concerne les prérequis, on en compte 16 pour la viticulture, neuf pour la cave et huit pour l'entreprise.

Dès que la cave est en possession des certificats, elle peut soumettre son vin à une commission de dégustation en vue d'estampiller ses bouteilles du label VINATURA® DD.

## Exemples de mesures possibles

<i>Module</i>	<i>Mesures durables sur deux ans</i>	<i>Mesures durables sur quatre ans</i>
<i>viticole (raisin)</i>	Réservoir d'eau claire pour les appareils de moins de 350 l. Utilisation d'une station de nettoyage.	Gestion raisonnée des herbicides. Alternance des matières actives herbicides sur vigne en production. Dose adaptée à la flore présente et au stade des adventices.  Fenêtre témoin sans herbicides.  Pas d'utilisation d'herbicides sur une parcelle d'au moins 1000m <sup>2</sup> .  Participation à des réseaux  Collaboration avec un service compétent pour les essais et les observations.  Travailler avec des modems de traitement
	Choisir un cépage, porte-greffe, système de conduite (distance interligne, hauteur de couronnement ...) et mode d'entretien du sol adaptés au site	Favoriser et préserver les espèces indigènes dans les alentours du vignoble (plantes, oiseaux ...)
<i>vinification (cave)</i>	Plan d'évacuation des boues en coordination avec les STEP communales (nécessite prise de contact préalable)	Utilisation de systèmes à haute pression  Installation de drapeaux dans les cuves  Récupération des eaux de pluie pour le lavage des sols.
	Suivi global de la consommation d'énergie, chaleur, froid et électricité	Campagne groupée de lavage de verre multi-usage
<i>entreprise</i>	Installation de limiteurs de débit ou pommeaux économiques.	Statistiques annuelles sur les intrants et les opérations techniques: produits phytosanitaires, fumure, encépagement, travaux du sol, phénologie, auxiliaires intrants œnologiques...
	Contrat de prise en charge des effluents viticoles par une station d'épuration des eaux ou centrale de biogaz	Promouvoir le label, l'utiliser et le mettre en avant.

## Label VINATURA® DD

Il a pour but de garantir au consommateur que le produit a été élaboré dans le respect des principes fondamentaux du développement durable. Ce label est attribué par VITISWISS pour les vins et les raisins de table qui remplissent les exigences de VITISWISS et les dispositions de la législation suisse, tant au niveau de la production du raisin que de la vinification.

Toute exploitation qui englobe l'ensemble des activités vitivinicolas et qui a obtenu les certificats VITISWISS est autorisée à utiliser le label **VINATURA® DD**. L'exploitation doit soumettre ses vins à une commission de dégustation.

Le logo **VINATURA® DD** peut être appliqué sur tous les types de flaconnage, emballage ou tout support de communication, mais uniquement pour les vins issus de raisins "certifiés", millésimés et dégustés.

## Millésime 2014 de nature développement durable

Le millésime 2014 est le premier qui permettra de déguster des bouteilles estampillées "**VINATURA® Développement Durable**". Environ 140 encaveurs ont entrepris la démarche Développement Durable. Certains d'entre eux ont fait déguster leurs vins dans le but de marquer leurs produits du logo **VINATURA® DD**. Bon nombre d'encaveurs ne s'impliquent pas au-delà de l'acquisition des certificats, pensant que les démarches pour obtenir le droit d'apposer le label sur les bouteilles représentent une charge administrative supplémentaire par rapport au système précédent. Or, tel n'est pas le cas. Le membre qui souhaite obtenir le label VINATURA doit adhérer à la charte développement durable de VITISWISS. Cette charte reste fondée sur les exigences en vigueur avant l'introduction des principes du développement durable (critères pré-requis). Par contre, ces exigences ont été complétées par un éventail de mesures durables que l'exploitant doit choisir de concrétiser et de mettre en œuvre dans un délai de deux à quatre ans.

Par exemple, pour celui qui se préoccupe de sa consommation d'énergie ou d'eau, un modèle de feuilles de calculs à la portée de tout un chacun est à sa disposition sur le site internet [www.vinatura.ch](http://www.vinatura.ch). Ce document montre, au moyen d'un graphique, après la saisie de ses relevés, la variation de sa consommation. Ainsi, une réflexion peut être menée sur la priorité dans des travaux de rénovation. Des documents utiles et pratiques, par exemple concernant l'hygiène sur l'exploitation, la sécurité et la prévention des accidents au travail, les numéros d'urgence, sont également publiés sur le site de VITISWISS.

VITISWISS encourage tous les encaveurs à se faire une réflexion sur la démarche de VITISWISS concernant le développement durable. Elle souhaite qu'ils s'engagent à obtenir non seulement le certificat cave, respectivement le certificat entreprise, mais encore le droit d'utiliser le label "**VINATURA® Développement Durable**". Ce nouveau label représente une ouverture d'esprit; il peut aussi constituer un argument de vente supplémentaire, le consommateur se souciant toujours plus des aspects de développement durable et de proximité.

## Conclusions

### VITISWISS

- se veut représentative de la profession
- souhaite garder sa position de leader dans la technique viticole et renforcer sa position au niveau de l'œnologie
- veut demeurer une organisation proactive qui soutient tout type de production à caractère durable
- entend soutenir un développement responsable et durable de la viticulture
- veut faire de son label VINATURA® DD un label dynamique, de référence et en constante évolution.

Berne, novembre 2015